



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Renaturation de la zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VAUBAN 21

Raison sociale

VAUBAN 21

N° SIRET

82457518700011

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DOLIDON

Prénom(s)

JULIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- La démolition des structures existantes
- La dépose des enrochements existants
- La restauration écologique du site

Travaux en contact avec le milieu marin

- Démolition de l'ancienne cale de mise à l'eau
- Démolition de la dalle supérieure et du quai de l'ancienne école de voile par voie terrestre
- Terrassement du terreplein pour reprise de la forme
- Dépose des enrochements actuels hors zone pour les stocker en attendant leur réutilisation après démolition du quai ;
- Nouvelle protection en enrochement du site

Travaux terrestres (sans contact avec le milieu marin)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet concerne la démolition de la dalle de la cale de mise à l'eau et du quai de l'ancienne école de voile, qui représente environ 565 m³. Les archives fournies par l'architecte (AAPP) indiquent qu'une rampe de mise à l'eau existait sous la dalle avant la construction du quai au début des années 90. L'objectif est de redéfinir le trait de côte antérieur à la construction actuelle du quai, comme illustré sur le plan du projet (cf. annexe 5).

En parallèle, la protection en enrochements sera réaménagée afin de restaurer un trait de côte plus naturel et de garantir la protection du site.

La restauration écologique sera réalisée en conservant l'esprit paysager naturel de la zone projetée, situé à proximité du site afin d'assurer sa mise en valeur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à :

- Démolir par voie terrestre la dalle ainsi que le quai d'accueil et la cale de mise à l'eau de l'ancienne école de voile par voie terrestre ;
- Remodeler et compléter la protection en enrochements : retrait des enrochements existants pour évaluer leur état et leur potentiel de réutilisation, suivi de la fourniture et de la pose des enrochements nécessaires avec des matériaux issus de carrière, puis réintégration des enrochements existants bien calibrés pour compléter la protection ;
- Remodeler la totalité du site et le trait de côte pour obtenir une apparence plus naturelle et garantir la protection maritime

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux concernent la restauration écologique de la zone située à l'Est du chantier naval du Port Vauban d'Antibes, en contrebas immédiat du Fort Carré et à l'entrée du port. L'accès aux engins est possible uniquement via le chantier naval de Monaco Marine ou par voie maritime. Aucune modification des usages actuels n'est prévue ; il s'agit principalement de redonner un aspect naturel à la zone projetée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'enveloppe financière prévue pour les travaux s'élève à environ 500 000€ TTC. Ce projet sera soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau (article R214-1 du code de l'environnement), et à une évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Travaux terrestres (sans contact avec le milieu marin) - Réemploi des matériaux du site pour remodelage du TN - Mise en valeur du site avec des végétaux et des matériaux (aménagement paysager) ;	2215

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : "E , " Lat. : "N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune d'Antibes :
- Zone UF : Equipements portuaires

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe à moins de 30 mètres de la ZNIEFF terrestre de type 2 "Fort Carré" (930020164) et à 2 kilomètres de la ZNIEFF marine de type 2 "Du Cap d'Antibes à la Pointe Bacon".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se trouve sur la commune d'Antibes, en plein cœur de la Côte d'Azur et est proche du terrain du conservatoire du littoral FR 1100451 Fort Carré.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone du projet se situe à proximité du sanctuaire Pelagos.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (adopté le 20 décembre 2021). La zone du projet est localisée en dehors de la zone à enjeux. D'après le PLU de l'agglomération d'Antibes, le site n'est pas dans une zone exposée au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone du projet est localisée à moins de 50 m du monument historique le "Fort Carré". Il appartient également au site patrimonial remarquable d'Antibes (Ex. AVAP), zone protégée en raison de son importance historique, architecturale et culturelle. L'ABF sera consulté dans le cadre de l'instruction.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR incendie de forêt- approuvé le 17 juin 2009 – non concerné PPR inondation – approuvé le 27 juin 2022 – non concerné.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PAC => aléa submersion marine de novembre 2017 (niveau marin compris entre 1.29m et 1.69m au droit du site). PAC => retrait et gonflement des argiles => aléa moyen
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les analyses de sols réalisés par Fondasol ont montré que les terres à évacuer dans le cadre du projet pourront être prises en charge en ISDI+ (V à évacuer = 505 m3 de déblais et 360 T de blocs non calibrés)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situé dans le site inscrit de la Bande côtière de Nice à Théoule et à moins de 70 mètres du site inscrit Partie de la vieille ville d'Antibes, port et anse St-Roch.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du site Baie et Cap d'Antibes - île de Lérins FR9301573 (directive Habitats). Un formulaire d'incidence a été complété et joint au présent dossier. cf. Annexe 7.
D'un site classé ?	☒	☐	La zone du projet se situe à 1,9 km du site classé « 93C06033 - Domaine Public Maritime constituant la côte du cap d'Antibes ».

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Evacuation des produits issus de la démolition des infrastructures = 585 m3 Evacuation des terres impropres au réemploi = 505 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Fourniture et pose de blocs 3/5T et filtre 300/500kg = 470 T
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	blocs d'enrochements calcaires issus de carrière pour compléter la protection maritime

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone d'influence élargie est caractérisée par la présence d'herbiers de posidonies et de cymodocées en bon état de conservation. Les herbiers de posidonies sont situés 60 m du site des travaux et les herbiers de cymodocées à plus de 100 m. Le projet a été adapté afin d'éviter tout impact direct sur
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir notice Natura 2000 en annexe 7, il conclut en l'absence d'incidence sur les habitats ou espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par le risque de submersion marine (niveau marin : 1.29 – 1.69), et le risque de retrait-gonflement des sols argileux (aléa modéré). Le risque de submersion marine a été pris en compte (reprise de la protection en enrochement afin de retrouver un trait de côte plus naturel)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet nécessite l'utilisation d'engins de chantier et de camions. L'impact sera faible du fait de la durée limitée des travaux, et du nombre faible de rotations de camions.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, les nuisances sonores seront celles du chantier : lors des démolitions (BRH) et manipulation des enrochements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, aucune modification de l'ambiance sonore n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantier et les camions nécessaires aux travaux seront sources de nuisances olfactives. Les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune nuisance ne sera observée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, seuls des engins respectant les normes en vigueur seront utilisés, notamment un BRH bénéficiant des dernières technologies en matière de réduction des nuisances sonores et de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase d'exploitation, pas de modification de l'activité, aucune vibration générée
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air engendrés par le chantier seront liés aux engins et camions, uniquement en phase travaux et de façon ponctuelle. Ces rejets seront considérés comme faibles car l'espace est ouvert vers le large.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront liés à la démolition des infrastructures, au terrassement et différents travaux. L'ensemble de ces déchets seront évacués en filière d'acceptation ISDI et ISDI+. À terme, aucune production de déchets n'est prévue.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site s'implante à proximité de monument historique et sur un site inscrit. Un avis de l'architecte des Bâtiments de France est requis. A terme, on n'observera pas de modification importante, pas d'excroissance. La vue depuis le fort carré sera améliorée, le site retrouvera son état naturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En phase travaux :

Un dispositif de protection du plan d'eau sera installé pour les travaux en contact avec le milieu marin. Il s'agira d'un écran placé autour de la zone de travail, empêchant tout risque de diffusion de MES vers les zones sensibles à l'extérieur du port (turbidité).

En phase exploitation

Revalorisation de la zone actuellement inutilisée par la restauration de son état naturel et l'amélioration de l'aspect paysager.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage pour le projet de démolition et de restauration écologique sont les suivantes :

- Management du projet : conscient des enjeux environnementaux liés à la zone concernée par cette restauration écologique, le MOA a constitué une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec le MOE. Cette équipe intègre l'Architecte PROST chargé de la restructuration du Port Vauban 21 et d'un paysagiste qui collaborent avec l'ABF, le conservatoire du littoral et les membres de l'équipe missionnés dans le cadre de la mission STERE => prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers lors de la conception du projet ;
- Choix techniques permettant de limiter les impacts environnementaux : démolition par voie terrestre avec assistance d'un atelier de plongeurs scaphandriers pour la mise en place de l'écran de protection, dépose des enrochements actuellement hors profil pour les stocker en attendant leur réutilisation ;
- Choix de la période des travaux (pas de travaux en été) : planification des travaux en dehors des périodes de reproduction et de migration de la faune locale pour minimiser les perturbations, évitement des périodes touristiques pour limiter l'impact sur les activités locales ;
- Surveillance visuelle du plan d'eau pendant la durée du chantier : mise en place d'un écran de protection pour limiter la diffusion de panaches turbides, surveillance continue de la qualité de l'eau pour détecter et réagir à toute pollution accidentelle ;
- Limitation des nuisances sonores : utilisation de matériels conformes à la législation contre le bruit, limitation des horaires de travail pour réduire les nuisances sonores pour les usagers du

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de renaturation de la zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré vise la démolition des ouvrages artificiels afin de restaurer le trait de côte, ainsi que la sécurisation du terre-plein du chantier naval avec une perturbation minimale des usages pendant la phase de travaux.

La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour le projet de Renaturation de la zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré du fait que :

- le projet fera l'objet d'une demande de déclaration au titre de la Loi sur l'eau avec document d'incidence sur l'environnement ;
- le projet consiste à démolir la dalle et le quai d'accueil de l'ancienne école de voile, réaménager la protection en enrochement tout en minimisant l'impact sur l'environnement,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DOLIDON

Prénom JULIEN

Qualité du signataire INGENIEUR

À VILLENEUVE LOUBET

Fait le 07-01-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)